

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Enquête publique | Carrière Val du Layon

Date : Fri, 24 Sep 2021 15:33:09 +0200

De :

Pour : pref-enqpub-orcheremeac@maine-et-loire.gouv.fr

Bonjour,

En tant que citoyenne de Rochefort sur Loire et travaillant à Saint-Aubin de Luigné, j'aimerais m'exprimer au sujet de l'exploitation de la carrière de l'Orchère à Saint-Aubin de Luigné.

Je souhaite émettre des doutes sur la pertinence de ce projet, en contradiction avec les engagements environnementaux urgents à prendre.

Voici quelques questionnements qui sont très importants pour moi :

Du calcaire pour l'élevage industriel. Souhaitons-nous encourager ce modèle de production?

-Du calcaire pour l'agriculture intensive et conventionnelle (principalement). Cette agriculture est-elle durable et respectueuse des ressources naturelles?

-Du calcaire et des gravats pour le béton et l'enrobé.

L'artificialisation des sols doit-elle être soutenue par nos communes ?

Les incohérences du projet

-Suite aux directives gouvernementales, nos élus locaux sont tenus de travailler à la réduction des gaz à effet de serre sur notre territoire (Plan Climat Air Energie des Territoires). Les émissions CO2 d'une carrière sont considérables (transport, concassage, chargement, dynamitage...).

-Nos communes ont décidé de s'investir dans la constitution d'un plan de gestion, pour notre Espace Naturel Sensible Départemental « Vallée du Layon ». Elles sont soutenues techniquement et financièrement par le département de Maine et Loire. La carrière est au coeur de cet espace, son système d'exploitation est en contradiction totale avec la politique des Espaces Naturels.

-Le plan régional des carrières de décembre 2018 et janvier 2021 demande une vigilance particulière concernant les nouvelles demandes d'exploitation de carrières dans le Maine-et-Loire en raison de leur omniprésence afin d'éviter le « mitage des paysages », source de nombreuses nuisances. Le nombre de carrières est déjà très élevé sur notre territoire.

-Les réserves d'eaux douces continentales s'amenuisent et de nombreuses organisations privées et publiques se mobilisent pour la préservation de cette ressource. Les carrières consomment d'importantes quantités d'eaux douces et assèchent en profondeur pour extraire le minerai.

-La vallée du Layon et la commune de Val-du-Layon, représentent un lieu de tourisme important à l'échelle du département. Les carrières en exploitation nuisent durablement au tourisme.

-Les directives gouvernementales incitent nos communes à créer des voies douces, réservées aux déplacements non motorisés et permettant d'accéder à un maximum de services en toute sécurité, limitant ainsi les émissions de CO2. Les carrières génèrent d'importants trafics de poids lourds et insécurisent les réseaux routiers.

-Les routes empruntées par les camions (D106 et D17) sont sinueuses et étroites, les camions se croisent difficilement dans certains virages. Les 15 rotations jours (soit 30 passages de camions), se concentreront sur les ponts de Chalennes et Montjean sur Loire, déjà surchargés.

Sans parler des nuisances quotidiennes sur les usagers des villages

autours, poussières, déflagrations, criblage, vibrations, dévaluation immobilière, trafic, pollution aux particules, tarissement des sources...

Merci de compréhension, j'espère que votre avis sera défavorable à ce sujet, nous n'avons pas besoin de cette carrière.

Bonne journée,